|  |  |
| --- | --- |
| LOGO COLLECTIVITE | **N°**……………  **Délibération portant recrutement d’un agent contractuel sur un emploi non permanent dans le cadre**  **d’un contrat de projet** |

Le Conseil municipal/syndical/l’Assemblée de ……………………,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L332-24 à 332-26 ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Considérant qu’il est nécessaire de procéder au recrutement d’un agent contractuel pour mener à, bien le projet/l’opération suivant(e), *(description du projet ou de l’opération motivant le recrutement d’un agent contractuel de droit public)* ;

Le Maire/Le Président propose de créer un emploi non permanent au sein des services de la collectivité de *(compléter)* relevant de la catégorie hiérarchique … *(compléter par A/B/C)*, sur la base du grade *(compléter)*, afin de mener à bien le projet ou l’opération identifiée suivante :

Ce contrat de projet est signé pour une durée de …………… (*1 an minimum et 6 ans maximum*) soit du ……………… au ……………… inclus.

L’agent recruté sur cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

L’agent exercera ses fonctions de *(compléter)* à temps complet ou à temps non complet pour   
une durée hebdomadaire de service de ……………………… *(compléter)*

La rémunération de l’agent est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de recrutement de *(préciser le grade).* La rémunération de l’agent sera calculée par référence à l’indice brut ……, ………indice majoré du grade de recrutement OU par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement *(choisir)*.

Le contrat prend fin avec la réalisation de l’objet pour lequel il a été conclu, après un délai de prévenance de trois mois *(pour un contrat d’une durée supérieure à trois ans)* / de deux mois *(pour un contrat d’une durée inférieure ou égale à trois ans)*.

Le cas échéant, la collectivité de (compléter) peut procéder à une rupture anticipée du contrat de projet après un délai d’un an minimum si le projet/l’opération ne peut pas être réalisé(e), ou que le résultat du projet ou de l’opération a été atteint avant l’échéance prévue du contrat. Dans ce cas, l’agent percevra une indemnité d’un montant égal à 10% de la rémunération totale perçue à la date de l’interruption du contrat.

Le contrat de projet est renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l’opération prévu(e) ne sera pas achevé(e) au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal / communautaire

**AUTORISENT**

A l’unanimité, ... voix pour, ... voix contre, ... abstentions.

- La création de l’emploi non permanent de *(à préciser)* pour une durée de ;

- L’inscription des crédits nécessaires au budget de la collectivité ;

- Le maire / président à faire, dire et signer l’ensemble des pièces relatives à ce dossier.

Fait à………………………,

le……………………………

Prénom, Nom et qualité du signataire

Le *Maire, Président :*

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l’Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l’application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).